



## COMMUNE DE WEMMEL

### Conseil communal Jeudi 14 octobre 2010

#### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

Application de l'article 252 du décret communal

**Présents :** Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Andries Christian, bourgmestre, Van Langenhove Marcel, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltincx Didier, Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau, Verbist, De Lille, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Stubbe Alain, Mombeek Thierry, conseillers et Mme J. Luykx, secrétaire

Le président ouvre la séance.

Le président demande 1 minute de silence en hommage à Monsieur Louis Belgrado.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé À L'UNANIMITÉ par le Conseil.

Avant de procéder au traitement des points figurant à l'ordre du jour, le point suivant est, sur proposition du président, ajouté en urgence à l'ordre du jour :

1 Déclaration d'un poste vacant dans le cadre – secrétaire communal

La secrétaire explique le motif de l'urgence.

Le président procède au vote concernant l'ajout de ce point en urgence. Le résultat du vote sur l'urgence est le suivant : 9 voix pour (Vander Voorde, Stevaert, Van Steenkiste, De Visscher, Verhasselt, Mme Van Baden, Mme Moreau, Mme Van der Straeten, Van Langenhove) et 13 contre (Mertens, Carpriau, Andries, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltincx, Mme Sarels, Verbist, Galluccio, De Lille et Stubbe) sur 22 membres présents.

Ce point est par conséquent rayé de l'ordre du jour.

## SÉANCE PUBLIQUE

1. Installation d'un nouveau conseiller communal :  
Monsieur Mombeek prête en ces termes serment entre les mains du président : « Je jure de respecter fidèlement les obligations découlant de mon mandat. »  
Monsieur Thierry Mombeek est installé en tant que nouveau conseiller communal.
2. Approbation du compte 2009 de l'asbl Pro Humanitate :  
M. Coomans de Brachène, président de l'asbl Pro Humanitate, commente le compte.  
Ce compte est approuvé À L'UNANIMITÉ.
3. Approbation du compte 2009 de l'asbl Wemmel Sport :  
M. Van Steenkiste commente le compte.  
Celui-ci est approuvé par 22 voix pour (Mertens, Vander Voorde, Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mombeek, Mme Dewell, Mme Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltinx, Mme Sarels, Mme Moreau, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Galluccio, De Lille et Stubbe) et 1 contre (Mme Govaere-Laurent).
4. Prise de connaissance de l'approbation du compte 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint-Englebert :
5. Approbation du budget de la Fabrique d'Eglise Saint-Englebert :  
Le président commente ce point.  
Ce point est approuvé par 21 voix pour (Mertens, Vander Voorde, Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mombeek, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltinx, Mme Sarels, Mme Moreau, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Stubbe) et 2 contre (Galluccio, De Lille).
6. Approbation de la modification du plan pluriannuel, de la modification du budget 2010 et du budget 2011 de la Fabrique d'Eglise Saint-Servais :  
Le président commente ce point.  
Les conseillers communaux demandent un vote distinct.  
Le résultat du vote est le suivant :  
Modification du plan pluriannuel : est approuvée par 21 voix pour (Mertens, Vander Voorde, Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mombeek, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltinx, Mme Sarels, Mme Moreau, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Stubbe) et 2 contre (De Lille, Galluccio).  
Modification du budget 2010 : est approuvée par 21 voix pour (Mertens, Vander Voorde, Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mombeek, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltinx, Mme Sarels, Mme Moreau, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Verbist, Stubbe) et 2 contre (De Lille, Galluccio).  
Budget 2011 : est approuvé par 12 voix pour (Mertens, Vander Voorde, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mme Sarels, Mme Moreau, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Stubbe), 3 contre (De Lille, Galluccio, Verbist) et 8 abstentions (Carpriau, Andries, Mombeek, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltinx).

7. Modification du règlement additionnel de roulage : emplacements de parking situés Chaussée Romaine :  
L'échevin Mertens commente ce point.  
Ce point est approuvé par 22 voix pour (Mertens, Vander Voorde, Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mombeek, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltincx, Mme Sarels, Mme Moreau, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verbist, Galluccio, De Lille et Stubbe) et 1 contre (Verhasselt).
8. Livraison de sacs-poubelles en plastique pour l'année 2011-2012 – Approbation du cahier spécial des charges et estimation des coûts :  
L'échevin Vander Voorde commente le cahier des charges et l'estimation.  
Cahier des charges et estimation : 44.770 euros (TVAC)  
Attribution : procédure négociée  
Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Approbation des adaptations au règlement intérieur de la crèche communale Snoopy :  
L'échevine Van der Straeten commente ce point.  
L'échevin Mertens introduit un amendement aux fins de supprimer à la page 11 le texte du point 4 (langue).  
Le résultat du vote au sujet de l'amendement est le suivant : 13 voix pour, 9 contre (Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Mme Van Baden, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mme Moreau) et 1 abstention (Andries) ;  
Ce point, après adaptation en fonction de l'amendement, est approuvé par 13 voix pour, 9 contre (Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Mme Van Baden, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mme Moreau) et 1 abstention (Andries).
10. Approbation des adaptations au règlement intérieur de la crèche indépendante Snoopy + :  
L'échevine Van der Straeten commente ce point.  
L'échevin Mertens introduit un amendement aux fins de supprimer le point 2.8 (langue).  
Le résultat du vote au sujet de l'amendement est le suivant : 13 voix pour, 9 contre (Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Mme Van Baden, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mme Moreau) et 1 abstention (Andries) ;  
Ce point, après adaptation en fonction de l'amendement, est approuvé par 13 voix pour, 9 contre (Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Mme Van Baden, Van Langenhove, Mme Van der Straeten, Mme Moreau) et 1 abstention (Andries).
11. Prise de connaissance de la suspension partielle de la décision du Conseil communal du 6 mai 2010 concernant la confirmation de l'octroi de chèques-repas gratuits pour le personnel enseignant – adaptation faisant suite à la suspension partielle :  
Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Désignation d'un membre du Conseil de police – remplacement de Monsieur Louis Belgrado :  
Le président explique que Mme Moreau succède à M. Belgrado conformément à ce qui a été fixé lors de l'élection du Conseil de police. Le Conseil communal prend à l'unanimité connaissance de ce fait.
13. Désignation d'un membre de l'asbl Wemmel-Sport – remplacement de Monsieur Louis Belgrado :  
Le Conseil prend connaissance de l'acte de présentation introduit par la liste LB et désignant le conseiller Didier Noltincx en tant que membre de l'asbl Wemmel-Sport.

14. Désignation d'un membre du Comité de gestion du service de prévention communautaire – remplacement de Monsieur Louis Belgrado :  
Une seule candidature a été reçue, à savoir celle de M. Stubbe.  
Monsieur Stubbe est désigné en tant que membre du Comité de gestion du service de prévention communautaire par 15 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.
15. Désignation du candidat-administrateur pour les mandats réservés à la commune au sein du Conseil d'administration de l'IWVB – remplacement de Monsieur Louis Belgrado :  
Une seule candidature a été reçue, à savoir celle de Mme Govaere-Laurent.  
Madame Govaere-Laurent est désignée en tant que candidat-administrateur par 14 voix pour, 7 contre et 2 abstentions.
16. Désignation du délégué de la commune à l'ALE – remplacement de Monsieur Louis Belgrado :  
Le Conseil prend connaissance de l'acte de présentation introduit par la liste LB et désignant le conseiller Thierry Mombeek en tant que délégué de la commune à l'ALE.

## **POINTS ADDITIONNELS PROPOSES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **Conseillère SARELS**

#### Motion BHV

Mme Sarels commente son point.

La motion est approuvée par 13 voix pour, 9 contre (Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Mme Van Baden, Mme Moreau, Mme Van der Straeten, Van Langenhove) et 1 abstention (Andries).

Le bourgmestre Andries explique la raison de son abstention.

### **Conseiller Van Steenkiste**

#### Approbation de la motion au sujet de l'organisation du cross des écoles pour 2011 et les années suivantes

Le conseiller Van Steenkiste commente ce point.

Il demande que toutes les écoles participent au cross des écoles en 2011.

Le président propose de faire organiser le cross des écoles par les 4 directions des écoles, sans ingérence d'associations externes.

Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour (Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Mme Van Baden, Mme Moreau, Mme Van der Straeten, Van Langenhove), 11 contre et 3 abstentions (Coomans de Brachène, Mme Dewell, Mme Van Cauwenbergh).

#### Approbation de la proposition concernant l'organisation du marché nocturne

Le conseiller Van Steenkiste commente ce point.

Il demande de recourir à l'intervention de l'administration communale afin de vérifier s'il existe encore de la part de la population un intérêt pour l'organisation d'un marché nocturne et une demande en ce sens.

Le président propose de suspendre la séance pendant 5 minutes.

Au bout de 5 minutes, le président rouvre la séance.

Le conseiller Verbist demande de procéder à un vote article par article.

Article 1<sup>er</sup> : « Le Conseil communal prie le Collège d'appliquer correctement et strictement la réglementation communale, et d'organiser dès lors un marché nocturne comme le prévoit l'article 4 du règlement communal relatif aux marchés et kermesses. »

Cet article est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Article 2 : Le Conseil communal constate, de concert avec le Collège, que l'organisation du marché nocturne dans sa formule actuelle ne remporte plus le succès attendu et demande dès lors au Collège :

- 1) d'ordonner à l'administration d'élaborer une proposition ayant pour but de donner un second souffle au marché nocturne. Le Conseil communal estime que cela doit se faire en concertation avec tous les acteurs disséminés sur tout le territoire de la commune ;
- 2) de soumettre cette proposition – y compris les éventuelles modifications requises du règlement – au Conseil communal ;
- 3) de réaliser ce travail dans un délai de 4 mois.

Le vote se solde par 9 voix pour (Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhassel, Mme Moreau, Mme Van der Straeten, Van Langenhove) et 14 contre.

Cet article n'est pas approuvé.

## **QUESTIONS ORALES**

### **Conseiller VERHASSELT**

-----

Manque d'information lors du décès de Monsieur Belgrado.

Il demande qu'un règlement soit instauré au sujet de la fourniture d'informations en cas de décès, mariage, etc.

Le bourgmestre est d'accord avec cette proposition.

### **Conseiller Coomans de Brachène**

-----

- Constate que l'installation des poubelles a été entamée.

L'échevin Vander Voorde le confirme. Il explique qu'un plan relatif à la disposition des poubelles a été approuvé par le Collège des Echevins.

- Quid de Wemmel Propre ?

L'échevin Vander Voorde explique qu'il y avait une soixantaine de collaborateurs + 2 écoles.

La quantité de détritres non ramassés avait diminué (seulement 1/3 de la quantité collectée l'année dernière).

- Suggestion : l'organisation d'une tournée spéciale du personnel communal en vue de déblayer les rues après la collecte de papier (dans les quartiers et les rues où la collecte a eu lieu).

L'échevin Vander Voorde déclare qu'un plus grand nombre d'ouvriers arpentent déjà les rues pour les nettoyer.

La conseillère Van Cauwenberghe estime que nous devons davantage inciter les habitants à mieux lier les liasses de papiers en vue de la collecte.

L'échevin Vander Voorde signale au conseiller Galluccio que les fleurs devant l'Eglise Saint-Servais se trouvent en terrain communal.

## **SÉANCE À HUIS CLOS**

18. ECF – Confirmation de l’affectation d’une institutrice à l’école communale francophone, à raison de 12/24 heures par semaine – récupération via le budget de fonctionnement (TIVOLI) : est ratifiée par 18 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.
19. ECF – Confirmation d’une assistance à l’étude du soir par des enseignants pour les enfants de l’école primaire : est ratifiée par 17 voix pour, 3 contre, 1 abstention et 1 voix nulle.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu’au 31 octobre 2010.

Wemmel, le 19 octobre 2010

Par ordonnance :

Le Secrétaire

(s) Mme J. LUYKX

Le Président

(s) B. CARPRIAU